

STATEMENTS  
AND  
SPEECHES



DÉCLARATIONS  
ET  
DISCOURS

90/18

Notes pour un discours du  
très honorable Joe Clark,  
secrétaire d'État aux Affaires extérieures,  
durant un débat à la Chambre des communes  
au sujet de la crise du Golfe

Ottawa (Ontario)  
le 28 novembre 1990

Comme nous sommes aujourd'hui à la veille d'un vote important du Conseil de sécurité sur la crise du Golfe, il convient selon moi que le Parlement examine les conséquences de cette crise. Je tiens à décrire brièvement la position du gouvernement à ce sujet.

Le vote de demain surviendra au moment où s'achève le mandat de deux ans de notre pays au Conseil de sécurité. C'est la cinquième fois que nous remplissons un tel mandat, un record parmi les membres non permanents.

Ce record, il est juste selon moi que le Canada le détienne, parce qu'aucun autre pays n'a appuyé aussi fidèlement jusqu'ici les idéaux de cette organisation mondiale à la fondation de laquelle nous avons contribué de près.

Lorsque nous chercherons un instrument qui témoigne d'une vision noble et éclairée de la gestion des affaires mondiales dans la présente décennie, semée d'embûches, et au prochain siècle, nous pourrons difficilement trouver mieux que la Charte des Nations Unies.

Le grand drame de notre époque, c'est que la Charte soit restée lettre morte pendant quarante ans en raison de la paralysie suscitée par la Guerre froide.

La Guerre froide est terminée. J'étais à Moscou il y a deux semaines, et j'y ai découvert un pays étonnamment différent du pays austère et monolithique que j'avais visité il y a à peine cinq ans. Malheureusement, l'Union soviétique fait face à des problèmes énormes, mais elle peut compter sur des dirigeants et sur des gens pleins de ressources, et des pays comme le Canada l'aideront dans la mesure du possible.

Les réformes spectaculaires engagées par M. Gorbatchev ont entraîné dans toute l'Europe centrale et de l'Est des changements profonds qui ont non seulement sonné le glas de la Guerre froide, mais ouvert la voie au Sommet de la CSCE qui s'est tenu à Paris la semaine dernière. À certains égards, ce Sommet a consacré la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Sur la question du Sommet de Paris, j'aimerais partager avec vous ces mots de Vaclav Havel, dramaturge, prisonnier et président: «Ma participation à ce Sommet est le plus grand moment de ma vie». Je vous cite ces mots parce qu'ils résument bien les objectifs de liberté et de

courtoisie entre nations qu'il a poursuivis toute sa vie. Le Sommet de Paris aurait dû être l'occasion de célébrer sans réserve les nouvelles occasions qui s'offrent à nous ainsi que notre volonté commune de bâtir une nouvelle maison européenne commune et d'assurer la sécurité de Vladivostok à Vancouver, en passant par Vienne, comme l'a dit Édouard Chevardnadze. Il aurait dû être une célébration de la volonté croissante d'utiliser les Nations Unies, de la façon qu'il avait été prévu, pour donner la paix et une plus grande sécurité au monde.

Si une certaine retenue a marqué le Sommet, c'est que nous comprenions tous qu'une terrible violation de la confiance, de la loi et de l'ordre s'était produite qui posait un défi de taille à la communauté internationale. Les dirigeants réunis à Paris ont compris que, si nous voulons vraiment réaliser les nouveaux espoirs de paix mondiale que nous pouvons maintenant entrevoir, nous devons relever le défi que l'invasion du Koweït par l'Iraq représente nettement pour nous tous.

Ce défi touche à l'objectif fondamental que visent les intérêts et la diplomatie canadienne depuis plus de 50 ans : la création d'une organisation mondiale capable de prévenir ou de corriger la plus flagrante et la plus dangereuse des violations du droit international, soit la conquête par la force d'un autre pays et, dans ce cas-ci, une tentative pour anéantir un État membre des Nations Unies. Non content de violer le droit international, le gouvernement iraquien a menacé de recourir au terrorisme et aux armes chimiques, procédés dont il s'est déjà servi contre son propre peuple avec les terribles conséquences que l'on sait.

C'est le mal contre lequel les nations se sont toujours défendues. C'est à ce mal qu'il faut attribuer la course aux armements qui détourne souvent des ressources qui devraient aller aux pauvres du monde et qui empêche les peuples des pays en développement d'exercer leur droit de mener une vie décente.

Que ce mal ait affligé la région du monde la plus fortement armée et la plus instable ne fait qu'aggraver la situation.

Monsieur le Président, je reviens tout juste du Moyen-Orient. Le potentiel de mort et de destruction y est très réel. Les membres de cette Chambre ne devraient se faire aucune illusion quant au danger qui se pose ou à notre obligation de tenter de réduire ce danger. La plupart des voisins d'Israël sont toujours en état de guerre contre ce pays. Les Palestiniens, malgré l'Intafada et malgré leur

acceptation de la Résolution 242, vivent dans un climat d'intense frustration. Des milliers de nouveaux migrants sont forcés de revenir du Golfe. Il se pose aussi des questions plus larges : la démocratie et la prise des décisions au Moyen-Orient; les querelles entre les familles et les régimes qui veulent tous diriger le monde arabe; d'énormes écarts de revenus entre la richesse opulente et la pauvreté la plus abjecte; l'accès à des armes chimiques, des armes biologiques et presque certainement à des armes nucléaires; et le flot constant d'armes conventionnelles. Et au milieu de tout cela - dans une région qui n'a pas les solides institutions d'un gouvernement moderne -, il existe le lien commun de la noble religion de l'Islam dont la radicalisation pourrait avoir des conséquences désastreuses pour l'ensemble du monde. Le président Gorbatchev en est conscient, tout comme le roi Hussein. Les présidents Ozal et Moubarak le savent eux aussi. Et le premier ministre Shamir comprend bien sûr la menace posée par l'extrémisme islamique.

Nous ne pouvons nier que l'agression commise par l'Iraq compromet la sécurité d'accès au plus essentiel des produits de base. Mais ne nous y trompons pas quant à l'importance du principe que nous entendons défendre : le principe de l'ordre international qui s'appuie sur le respect du droit international et le recours efficace aux Nations Unies.

Les Canadiens ont toujours participé activement aux mesures pratiques qui ont valu à l'ONU le respect dont elle jouit. Nous avons aidé à élaborer la Charte. Le professeur John Humphrey, de l'université McGill, a été le principal auteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Lester Pearson s'est employé à promouvoir le concept du maintien de la paix, malgré les critiques de ses détracteurs canadiens qui y voyaient un rôle inopportun pour l'ONU. En outre, 83 000 Canadiens ont porté jusqu'ici le béret bleu, avec fierté et efficacité, pour assurer le maintien de la paix.

Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase de l'évolution des Nations Unies, une phase où les membres du Conseil de sécurité collaborent enfin à l'élaboration de résolutions qui prévoient des compromis suffisants pour que les divers pays du monde puissent agir ensemble pour tenir leur maison en ordre tout en acceptant de se rallier à des résolutions de compromis claires et respectées. L'ONU n'a jamais mieux fonctionné et nous, Canadiens, voulons qu'elle continue à fonctionner, parce que c'est le seul moyen de promouvoir la paix et de prévenir la guerre.

Depuis le début de la crise, les Nations Unies ont montré qu'il était possible de répondre fermement aux violations flagrantes du droit international en faisant respecter inflexiblement l'ordre international.

La crise du Golfe pose un défi à certains des principes fondamentaux sur lesquels repose la politique étrangère du Canada; toutefois, le règlement et les suites du conflit pourraient justifier ces principes. Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, la règle de droit ainsi que l'établissement d'un milieu international stable sont des objectifs essentiels du Canada.

Depuis le début de la crise, le gouvernement du Canada vise les mêmes objectifs :

- indiquer clairement que la conduite de l'Iraq est inacceptable et que le Canada est déterminé à contribuer à l'action de la communauté internationale;
- renforcer le respect de la règle de droit dans les affaires internationales et appuyer une ONU renouvelée, qui répond pour la première fois depuis la fin de la Guerre froide à une violation flagrante de sa Charte par un État membre;
- et, bien sûr, protéger les vies canadiennes ainsi que les intérêts canadiens menacés par l'invasion et l'annexion du Koweït.

Étant donné ces objectifs, nous tentons depuis trois mois, de concert avec les autres pays qui participent activement au front commun international contre l'Iraq, de faire en sorte :

- que les sanctions imposées par les Nations Unies soient les plus efficaces possible;
- que le consensus international soit maintenu;
- que les problèmes humains et économiques suscités par la crise et les sanctions soient examinés rapidement et dans une optique humanitaire, tant pour respecter un principe fondamental que pour maintenir le consensus international;
- que la communauté internationale examine des moyens pacifiques de mettre fin au conflit, tout en veillant à ce que ces moyens cadrent entièrement avec les résolutions des Nations Unies.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? L'Iraq occupe toujours le Koweït, malgré la condamnation universelle de son agression et l'application quasi-universelle des sanctions décrétées par les Nations Unies.

Nous espérons bien sûr que les sanctions aideront à convaincre Saddam Hussein de retirer ses troupes du Koweït. Nous continuons à croire qu'elles ont prouvé clairement notre volonté d'agir, mais nous reconnaissons aussi qu'elles ne sont pas suffisantes pour forcer un retrait si le gouvernement iraquien tient davantage à conserver les territoires conquis qu'à permettre à ses citoyens de reprendre une vie normale. C'est un fait que nous devons tout simplement accepter.

Le gouvernement de Bagdad s'est servi de civils innocents de pays tiers, dont le Canada, pour arracher des concessions à la communauté internationale et tenter, par la propagande, de marquer des points auprès de ses propres partisans. En même temps, il a pris des mesures impitoyables en vue d'effacer toute trace de l'identité koweïtienne. En bref, l'Iraq n'a fait aucun cas des exigences de la communauté internationale énoncées dans les résolutions successives adoptées par le Conseil de sécurité depuis le 2 août. Il a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international, des principes d'une conduite civilisée et de sa propre adhésion aux Nations Unies.

Ma visite des derniers jours au Moyen-Orient a été suivie d'entretiens intensifs que le Premier ministre et moi-même avons eus avec les dirigeants de l'Union soviétique, de la Communauté européenne et des États-Unis. Au Moyen-Orient, j'ai eu plusieurs heures de discussions avec les voisins de l'Iraq, dont le président de la Turquie, le roi de Jordanie, le premier ministre d'Israël et les ministres des Affaires étrangères de ces pays. J'ai aussi eu de longs entretiens avec le président Moubarak d'Égypte et son ministre des Affaires étrangères, M. Meguid.

Il y a quelques semaines, j'avais aussi rencontré les ministres des Affaires étrangères de l'Arabie saoudite et du Qatar. Dans toutes ces rencontres, j'ai fait valoir que le gouvernement canadien juge inacceptable l'invasion du Koweït par l'Iraq.

Monsieur le Président, il importe que cette Chambre sache aujourd'hui que tous les chefs d'État et de gouvernement et tous les ministres que nous avons rencontrés ont partagé ce point de vue.

Le même point de vue est exprimé au Canada, dans la région du Golfe et dans le reste du monde. L'Iraq est isolé. Ce pays a agi de façon abominable. Il a envahi un petit pays voisin et a fait de son mieux pour s'assurer que son rétablissement sera impossible. Il a saisi des milliers d'otages, dont des Canadiens. Cette destruction d'un petit pays est «incroyable», selon le président Moubarak d'Égypte, qui m'a parlé des assurances spécifiques et catégoriques que le président de l'Iraq lui avait personnellement données quelques jours seulement avant que l'Iraq ne lance son vaste arsenal militaire à l'assaut du Koweït.

Depuis le début de cette crise, nous espérons tous que des moyens pacifiques pourront amener l'Iraq à se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité. En fait, depuis le début d'août, le Canada recherche en fait frénétiquement une solution pacifique. Nous l'avons fait aux Nations Unies, dans la région du Golfe et dans nos consultations avec tous les membres du Conseil de sécurité. Les représentants de mon ministère ont parcouru le monde et ont consulté régulièrement des membres qui votent rarement comme le Canada afin de favoriser l'unanimité et le consensus qui permettront aux Nations Unies d'agir efficacement en de telles circonstances.

Je suis sûr de parler au nom de tous les Canadiens lorsque je dis espérer qu'une solution pacifique soit encore possible. Mais il nous reste peu de temps.

Demain, au Conseil de sécurité des Nations Unies, le Canada participera à l'examen détaillé d'une nouvelle résolution qui autorisera presque certainement l'utilisation de tous les moyens jugés nécessaires pour évincer l'Iraq du Koweït et pour redonner au Koweït le contrôle sur son propre destin.

Les enjeux, pour le Canada et les autres membres de l'ONU, sont l'intégrité de l'ordre international et la crédibilité du droit international et des institutions multilatérales.

Mais nous devons reconnaître - et j'en ai eu l'expérience ces derniers jours - que les voisins de l'Iraq ont un autre motif d'intérêt à s'assurer que l'Iraq est refoulé sur son territoire.

Monsieur le Président, nous Canadiens sommes loin du champ de bataille, loin de l'endroit où se produisent ces terribles tensions. Mais nous devons comprendre qu'il n'y aura plus ni sécurité ni stabilité si Saddam Hussein peut annexer impunément le Koweït.

Tous les pays préféreraient une solution pacifique. Pas une «entente» qui récompenserait l'agresseur, mais l'application intégrale et rapide des résolutions du Conseil de sécurité.

Mais plusieurs croient malheureusement qu'une solution pacifique ne peut être obtenue, même si elle est souhaitable.

Le leader de l'Iraq ne semble pas saisir toutes les dimensions du problème qu'il a créé. Il ne semble donc pas mieux comprendre la force de notre détermination à nous assurer que justice est faite. Il pense que le reste du monde bluffe.

Le but de la résolution des Nations Unies que le Canada et les autres membres du Conseil de sécurité examineront demain est de garantir que l'Iraq comprend bien que ce n'est pas du bluff.

La résolution qui sera examinée demain réclame l'application intégrale des précédentes résolutions du Conseil. Si l'Iraq ne les applique pas intégralement, les États membres, en collaboration avec le gouvernement du Koweït, seront autorisés à utiliser tous les moyens jugés nécessaires pour s'assurer que ces résolutions sont appliquées et pour rétablir la paix et la sécurité internationales dans la région.

Cela signifie-t-il que la force sera utilisée?

C'est à l'Iraq d'en décider.

Cette résolution sera probablement approuvée demain, le 29 novembre. En situation normale, cela voudrait dire que les membres de l'ONU pourraient utiliser tous les moyens d'action nécessaires à partir de demain, le 29 novembre. Il a maintenant été proposé sérieusement et positivement que la résolution prévoie une pause entre le jour de novembre où le pouvoir d'intervention sera accordé et une date ultérieure spécifique à partir de laquelle ce pouvoir pourra être utilisé. Cette proposition reflète l'idée d'une pause que le Canada et d'autres pays avaient présentée après les discussions à l'Assemblée générale des Nations Unies. Une échéance qui serait considérée comme un ultimatum pourrait être improductive et artificielle. Ce n'est pas ce qui est proposé. Comme le disait hier le Premier ministre, on envisage plutôt une «pause de bonne volonté» qui donnerait à Saddam Hussein une autre chance de réfléchir à ses options. Toutes les nations devront évidemment utiliser cette pause pour rechercher une base d'application pacifique des résolutions du Conseil de

sécurité. Mais une telle pause donnera surtout à l'Iraq la possibilité de rechercher un moyen de mettre pacifiquement fin à la guerre qu'il a déclenchée en envahissant le Koweït.

En passant, Monsieur le Président, je devrais dire que cette proposition d'une pause montre clairement l'un des avantages très réels du nouveau climat qui prévaut au Conseil de sécurité, où des pays qui n'avaient jamais collaboré se sont montrés disposés, dans les circonstances, à travailler ensemble pour jeter les bases d'une action internationale.

Nous espérons que l'Iraq saisira cette possibilité.

S'il le fait, la communauté internationale réclamera-t-elle de toute façon l'élimination de son leader ou de l'ensemble de sa capacité militaire?

Non. Les pays de la région acceptent de maintenir avec l'Iraq des relations certes prudentes, mais fondées sur le respect du droit international et la protection des frontières internationales.

L'Iraq a-t-il des préoccupations légitimes dont il faudrait discuter? Il y en a peut-être quelques-unes. Il appartient au gouvernement du Koweït de négocier ces questions ou à l'Iraq de les poursuivre dans les nombreuses instances internationales qui sont justement chargées de trancher ce type de litiges. La possibilité d'un tel pouvoir de négociation est prévue dans la Résolution 660 du Conseil de sécurité, la première résolution que le Conseil a adoptée après l'invasion. Nous incitons Saddam Hussein à utiliser cette option.

Une action militaire dans le Golfe serait-elle une initiative purement occidentale? Absolument pas. La coalition comprend aussi bien le Pakistan, le Maroc, la Tchécoslovaquie et l'Argentine que l'Égypte, la Syrie, l'Arabie saoudite et les États du Golfe de même que des douzaines d'autres pays.

Une force arabe pourrait veiller à assurer la défense future du Koweït. Elle pourrait comprendre des unités internationales de maintien de la paix si la chose était nécessaire ou souhaitable. Dans le but de favoriser la paix, il est certain que le Canada examinerait sérieusement toute demande de participation à une telle force.

Y aura-t-il d'autres efforts pour atténuer les tensions qui s'exercent dans le Golfe et au Moyen-Orient?

Oui. Pendant mes discussions au Moyen-Orient, la question du différend israélo-arabe a aussi été soulevée, et plus spécifiquement la question palestinienne. Je crois que l'une des conséquences de la crise du Golfe pourrait être de nous donner un nouveau sens de l'urgence de régler les autres problèmes que connaît cette région troublée. Le Conseil de sécurité a récemment réussi à régler certains problèmes régionaux, non seulement au Moyen-Orient, mais aussi au Cambodge et ailleurs. Si nous savons garder l'initiative, si nous pouvons conserver à l'ONU la vigueur que nous lui donnons depuis quelques années et si cette série de succès se poursuit, il pourrait être enfin possible d'envisager un règlement juste, durable et global du différend israélo-arabe - règlement que le Canada juge nécessaire et urgent. Mais c'est une question qui devra être réglée séparément de la crise actuelle.

Il est essentiel que l'infraction *sui generis* commise par l'Iraq soit corrigée pour respecter les grands principes du droit international et pour protéger les intérêts globaux de la sécurité internationale. Mais le règlement de tous les litiges territoriaux dans la région sur une base juste et équitable est requis d'urgence si nous voulons donner une paix et une sécurité durables à la région peut-être la plus instable du monde. Nous devons aussi nous pencher collectivement sur la nécessité de mesures pour contrôler les armes de destruction massive qui menacent toute la région. C'est seulement en soutenant la nouvelle unité de la communauté internationale que nous aurons la meilleure chance de régler rapidement ces problèmes.

On pourra peut-être y trouver les éléments d'un règlement pacifique de cette crise. J'ai été encouragé par mes entretiens au Moyen-Orient. Plus que ce à quoi je m'attendais. J'ai été encouragé par la détermination des dirigeants israéliens et du roi Hussein, et aussi par celle des Palestiniens qui cherchent des moyens par lesquels cette expérience pourrait générer une réponse positive sur d'autres questions. Nous espérons que ce problème pourra être réglé.

Autrement, la force sera utilisée avec l'autorisation de la communauté mondiale, et au nom des institutions internationales que le Canada a mis cinquante ans à concevoir et à défendre.

Abandonner maintenant ces institutions serait abandonner l'unanimité et le consensus redécouverts aux Nations Unies. Ce serait aussi abandonner tout espoir d'appliquer la règle de droit aux affaires internationales.

La communauté des nations est d'accord là-dessus. La question est de savoir si l'Iraq le sera.

La résolution sur laquelle nous voterons demain à New York est le résultat souhaitable que j'ai recherché, et que plusieurs d'entre vous ont recherché, soit l'autorisation de l'ONU pour utiliser la force si l'Iraq rejette l'option d'un retrait pacifique.

La Chambre se rappellera, et personne au pays n'oubliera, que le recours à la force a commencé le 2 août. Il appartient maintenant à Saddam Hussein de décider si la communauté des nations devra utiliser le pouvoir qui lui est donné de réaliser ses objectifs collectifs par un autre recours à la force.

059020065